



Affaire Clouet-DNF contre RATP : Condamnation du transporteur

Rubrique : actualités - Date : lundi 6 octobre 2003

Le tribunal d'instance du 12ème arrondissement de Paris a donné raison à l'association Les Droits des Non-Fumeurs en lui octroyant la somme symbolique d'un euro en réparation du préjudice porté à l'intérêt collectif de ses membres.

Le tribunal a donc reconnu que la RATP n'a pas respecté les obligations de lutte contre le tabagisme : absence de signalisation et d'emplacements réservés, présence de cigarettes et mégots dans les locaux à usage collectif.